

**DEPARTEMENT DE LA CHARENTE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

**Délibération n°2025.12.232**

**Retrait de la délégation du droit de préemption urbain (DPU) à l'établissement public foncier (EPF) – commune d'Angoulême - Cadre de la convention d'action foncière pour la requalification d'une friche industrielle «SAFT»**

**LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 00**, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 12 décembre 2025

**Secrétaire de Séance:** Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **51**

Nombre de pouvoirs: **21**

Nombre d'excusés: **3**

**Membres présents :** Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

**Ont donné pouvoir :** Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Véronique ARLOT à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-François DAURE à Fabienne GODICHAUD, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Anthony DOUET à Françoise DELAGE, Valérie DUBOIS à Zalissa ZOUNGRANA, Sophie FORT à Gérard DEZIER, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Philippe VERGNAUD, Thierry HUREAU à Francis LAURENT, Michaël LAVILLE à Isabelle MOUFFLET, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Corinne MEYER à Mireille RIOU, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER à Charlène MESNARD, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Philippe POUSSET à François ELIE, Catherine REVEL à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean REVEREAULT à Denis DUROCHER, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT,

**Excusé(s):** Séverine ALQUIER, Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION  
N°2025.12.232**

Rapporteur : Monsieur ZIAT

**RETRAIT DE LA DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) – COMMUNE D'ANGOULEME - CADRE DE LA CONVENTION D'ACTION FONCIERE POUR LA REQUALIFICATION D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE «SAFT»**

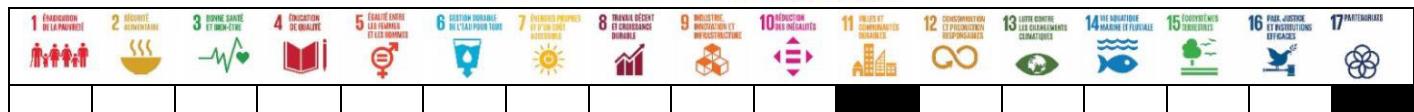
**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : HABITAT RAISONNÉ ET ACCESSIBLE

Enjeux : [10302 -1) PROD ET RÉHAB DE LGTS LOCATIFS PUBLICS ]

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 17 : partenaires multi-acteurs

ODD 11 : Accès au logement décent

Le transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de documents d'urbanisme implique la substitution de plein droit de la communauté d'agglomération du GrandAngoulême aux communes dans toutes leurs délibérations et actes notamment en matière de droits de préemption.

Par délibération n°62 du 19 janvier 2017, le conseil communautaire a institué le droit de préemption urbain dit « simple » (DPU) sur toutes les zones U, AU des documents d'urbanisme de GrandAngoulême.

Par délibération n°114 du 16 février 2017, est approuvée, entre autre, la délégation de l'exercice du DPU à l'établissement public foncier (EPF), sur les parcelles des communes listées, dans le cadre de la convention relative au traitement des friches sur le territoire de GrandAngoulême.

Par délibération n°229 du 30 mars 2017, le conseil communautaire a approuvé la convention relative « à la requalification des friches industrielles et d'activités », sur la commune d'Angoulême, portant sur les sites des Chais Montaigne et de l'ancienne usine SAFT, liant la commune, l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Nouvelle-Aquitaine et GrandAngoulême.

Par délibération n°286 du 15 octobre 2020, GrandAngoulême a approuvé l'avenant n°1 portant sur la clôture de l'intervention de l'EPF sur le site de l'ancienne usine SAFT et la prolongation de la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2023 pour le site des Chais Montaigne.

Par délibération n°406 du 17 décembre 2020, est approuvée la délégation de l'exercice du DPU, dans le cadre de l'avenant n°1 visant au recentrage du périmètre d'intervention de l'EPF, au site des Chais Montaigne.

Par décision n°2024-D-3 en date du 17 janvier 2024 a été approuvé l'avenant n°3 qui supprime le site des Chais Montaigne, objet d'une convention spécifique (délibération n°2023.12.223), prolonge la convention friches d'Angoulême (SAFT) jusqu'au 31 décembre 2025 et corrige l'erreur contenue dans l'avenant n°1 en confirmant que l'EPF intervient bien sur le site de l'ancienne usine, rue Jules Durandeau.

Par délibération n°72 du 28 mars 2024, le conseil communautaire a rectifié le périmètre d'exercice du DPU de l'EPF, tenant compte de l'avenant n°3, visant à corriger l'erreur de l'avenant n°1, qui supprimait à tort du périmètre d'intervention l'ancienne usine SAFT (parcelle AD40).

Aujourd'hui, la convention arrivant à échéance le 31 décembre 2025 et ne faisant pas l'objet de demande de prolongation, il n'est plus nécessaire de maintenir ce secteur de DPU en délégation.

Aussi, il est proposé que GrandAngoulême supprime la délégation d'exercice du DPU à l'EPF sur le périmètre de l'ancienne usine SAFT (parcelle AD40).

**Je vous propose :**

**DE RETIRER** la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain (DPU) à l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Nouvelle-Aquitaine, sur le périmètre de convention « de requalification des friches industrielles et d'activités d'Angoulême (SAFT) », liant la commune d'Angoulême, l'EPF et GrandAngoulême, celle-ci arrivant à échéance.

**DE DELEGUER** à Monsieur le Président de GrandAngoulême au nom et pour le compte de GrandAngoulême le droit de préemption urbain sur ce périmètre.

**D'ENGAGER**, les formalités d'affichage réglementaires afin d'informer de ce retrait de délégation.

**D'AUTORISER**, Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée, à signer tous actes et documents afférents.

<b>Pour : 72</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPE LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	---